

COUPE FUTSAL SENIORS FEMININE CHALLENGE DU DISTRICT DE L'EURE

REGLEMENT:

Article 1 : Titre et challenge

Le District de l'Eure organise, dans le cadre des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N., une compétition dénommée Coupe Futsal Seniors Féminine du District de l'Eure, récompensée par les partenaires du DEF.

Article 2: Organisation

Le Comité de Direction du District de l'Eure délègue ses pouvoirs :

A la Commission Départementale du Football Diversifié (section Futsal) pour la gestion de la compétition

A la Commission Départementale de Discipline pour les affaires disciplinaires

A la Commission Départementale des Règlements et Contentieux pour les réserves et les réclamations

A la Commission Départementale des Arbitres pour la désignation des arbitres.

Article 3: Engagements et Participation

La Coupe Futsal Seniors Féminine du District de l'Eure est ouverte à tous les clubs possédant des licenciées Seniors, U20F, U19F, U18F et **U17F** (sans limitation de leur nombre).

Une seule équipe par club sera automatiquement engagée. Toutefois pour compléter les plateaux lors du premier tour, le DEF et la Commission organisatrice pourront inviter la deuxième équipe des clubs qui aideront à trouver des gymnases. Il est précisé qu'une seule équipe par club sera qualifiée pour la finale.

L'engagement est gratuit.

Seules les joueuses titulaires de licence Seniors, U20F, U19F, U18F et U17F peuvent participer à la compétition.

De même, les dispositions de participation prévues au travers des Règlements Généraux de la LFN sont applicables à la Coupe Futsal Seniors F notamment concernant le nombre de joueuses détentrices de licences changement de club.

A partir du second tour de l'épreuve, les équipes qualifiées devront obligatoirement aligner au moins cinq des joueuses ayant participé au tour précédent au sein de la même équipe.

Le : 01/07/2017 Page 1 sur 7

Pour les équipes réserves, il ne sera autorisé qu'au maximum deux joueuses ayant disputé plus de 2 matchs en équipe supérieure.

Il est précisé que seule une équipe par club sera admise à participer à la Finale.

Article 4: Les terrains

La Commission Départementale du Football Diversifié (section Futsal) se charge de trouver les gymnases pour cette compétition.

Tous les clubs, à même de fournir un créneau dans un gymnase, sont priés d'en avertir le District de l'Eure.

Le Futsal utilise obligatoirement le terrain et les buts de handball.

Article 5: Calendriers

Les calendriers seront établis par la Commission Départementale du Football Diversifié (section Futsal) du District de l'Eure.

Article 6 : Système de l'épreuve

La Coupe Futsal Seniors F du District de l'Eure se déroulera le week-end, suivant un calendrier défini et publié par la Commission Départementale du Football Diversifié (section Futsal).

La compétition se déroulera dans un premier temps sur deux journées de brassage par plateaux. Le nombre d'équipes participant à ces plateaux sera défini par la commission en charge de la Coupe futsal Seniors F en regard du nombre d'équipes engagées. Les différents plateaux se dérouleront selon une formule championnat.

Ces plateaux permettront de qualifier pour la finale départementale les 5 équipes ayant obtenu les meilleurs résultats au prorata du nombre de matchs effectués étant rappelé que seule une équipe par club sera admise à participer à la Finale.

La finale départementale réunira les 5 équipes qualifiées qui se rencontreront selon une formule championnat.

Article 7 : Durée des matchs

Chacun des tours et la finale se dérouleront selon une formule championnat.

- Pour un plateau à cinq équipes matchs de 1 X 12 mn.
- Pour un plateau à quatre équipes matchs de 1 X 15 mn.
- Pour un plateau à trois équipes matchs de 1 X 25 mn.
- Pour un plateau à deux équipes matchs de 2 X 25 mn.

La finale se jouera à cinq équipes, selon une formule championnat Plateau à cinq équipes match de 1 X 12 mn.

Le : 01/07/2017 Page 2 sur 7

Article 8 : Point de marque

Match gagné = 4 points

Match nul = 2 points

Match perdu = 1 point

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées dans l'ordre respectif des critères suivants :

- 1- Goal avérage particulier entre les clubs concernés.
- 2- Goal avérage général calculé à la différence des buts (buts marqués et buts concédés).
- 3- Equipe ayant marqué le plus grand nombre de but
- 4- Tirage au sort.

Article 9: Arbitrage

Toutes les rencontres seront dirigées par deux arbitres.

Pour chacun des tours de la compétition et pour la finale, les matches seront arbitrés par des arbitres officiels seront désignés par la Commission Départementale des Arbitres du District de l'Eure.

Dans le cas où il n'y aurait pas d'arbitres officiels sur les tours qualificatifs, les rencontres seront dirigées par les éducateurs des équipes ne jouant pas.

Les frais des arbitres officiels sont à la charge des clubs convoqués sur le plateau et débités automatiquement de leurs comptes y compris en cas d'absence de l'un des clubs.

Article 10: Homologation des rencontres

L'homologation des rencontres sera effectuée par la Commission Départementale du Football Diversifié (section Futsal) du District de l'Eure.

Les réserves devront être confirmées dans les formes prévues par les R.G. de la L.F.N.

Article 11: feuilles de matches

Des feuilles de matches particulières pour cette compétition seront adressées au club organisateur.

A la fin du plateau, les feuilles d'arbitrage devront être remises aux représentants de la Commission Départementale du Football Diversifié (section Futsal) présents sur les sites ou renvoyées au District de l'Eure de Football sous 24 h par le responsable du plateau.

Article 12 : Conséquence d'un forfait

Un club déclarant forfait sur un plateau se verra exclu de la coupe.

Article 13 : Police du gymnase

Le club organisateur est chargé de la police du gymnase et sera tenu responsable des désordres ou détériorations qui pourraient résulter avant, pendant et après les rencontres, du fait de l'attitude du public ou des joueurs participants.

Le : 01/07/2017 Page 3 sur 7

Les autres clubs participants sont responsables lorsque les désordres ou détériorations sont le fait de leurs joueurs, dirigeants ou supporters.

Le club responsable d'une dégradation dans un gymnase devra prendre en charge les réparations notamment au travers de son assurance.

Le District de l'Eure de Football décline toute responsabilité en cas de dégradations des gymnases et installations utilisés.

Article 14 : Cas non Prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale du Football Diversifié (section Futsal).

LOIS DE JEU POUR LA COUPE FUTSAL SENIORS FEMININE

Loi 1: Le terrain

Utilisation des terrains de hand appropriés aux gymnases utilisés, filets obligatoires et convenablement attachés sur les buts.

Point de réparation à 6 mètres au centre perpendiculaire à la ligne de but.

Zone de remplacement sur la touche côté bancs à 5 mètres de chaque côté de la ligne médiane.

Loi 2 : le ballon

Ballon en cuir adapté au Futsal avec rebond limité. Chaque équipe devra s'en munir.

Loi 3 : les joueuses

Chaque joueuse doit obligatoirement être licenciée dans son club et posséder une licence validée médicalement.

5 joueuses dont une gardienne de but + 7 remplaçants volants. Lors des changements de joueuse, l'équipe devra obligatoirement conserver une gardienne de but sur le terrain, en tenue différente le distinguant de ses coéquipières.

Un match peut débuter avec 3 joueuses minimum. La rencontre devra être arrêtée si une équipe réunit moins de 3 joueuses sur le terrain (gardienne compris) suite à exclusion ou blessures.

Loi 4 : équipements des joueuses

Maillots numérotés en corrélation avec la feuille de match.

Chaussures type tennis – Protèges tibias obligatoires – Bas – Culottes courtes.

Seule la gardienne de but est autorisée à porter un pantalon long.

Pour que les gymnases restent propres, chaque joueuse devra se munir d'une paire de tennis différente pour jouer de celle utilisée lorsqu'il se déplacera à l'extérieur du gymnase.

Le : 01/07/2017 Page 4 sur 7

Les équipes qualifiées pour la Finale devront se prémunir d'un deuxième jeu de maillots de couleur différente.

Loi 5: Arbitres

Deux arbitres, un de chaque côté le long de la ligne de touche. Pour tout litige ; l'arbitre désigné numéro 1 aura la décision finale.

Les arbitres se chargent du chronométrage.

Loi 6: Remplacements

Entrée et sortie par la zone des 5 mètres de chaque côté de la ligne médiane sans interruption de jeu. Le remplaçant n'entrant que lorsque le joueur remplacé est entièrement sorti. Infraction à cette loi : coup franc indirect et avertissement.

Loi 7 : Durée du match

La durée des matchs est précisée dans le règlement particulier de la compétition.

Loi 8 : Coup d'envoi

Le coup d'envoi est joué en avant, adversaire situé à 3 mètres.

Le but direct n'est pas valable : la reprise du jeu est effectuée par la gardienne comme une sortie de but.

La fin de chaque période est sifflée par l'arbitre au terme du temps règlementaire, sauf dans les cas suivants :

Si le ballon a été joué par une attaquante en direction du but, les arbitres attendent que le tir finisse sa course pour signaler la fin de la période ou de la partie.

La période ou la partie s'achève alors quand :

- le ballon va directement dans le but le but est validé.
- Après avoir été frappé, le ballon sort des limites du terrain de jeu
- Le ballon touche la gardienne ou une autre joueuse de l'équipe adverse, les poteaux, la barre transversale ou le sol, puis franchit la ligne de but entre les poteaux et sous la barre le but est alors validé.
- Le ballon est touché par la gardienne ou une autre joueuse de l'équipe adverse, ou par les poteaux et la transversale, sans franchir la ligne de but.
- Le ballon touche une joueuse de l'équipe qui attaque.

Loi 9 : Ballon en jeu et hors du jeu

Le ballon frappe le toit : rentrée de touche à la verticale de l'impact par l'équipe adverse.

Loi 10 : Rentrée de touche

Les rentrées de touche s'effectuent au pied, ballon arrêté sur la ligne de touche, dans les 4 secondes, adversaire situé à 5 mètres. Infraction : remise en jeu effectuée par l'adversaire. But direct non valable reprise par une sortie de but.

Le : 01/07/2017 Page 5 sur 7

Loi 11 : Coup pied de coin

Adversaire à 5 mètres minimum du ballon, exécution dans les 4 secondes.

Infraction : coup franc indirect, la remise en jeu est effectuée par la gardienne comme une sortie de but.

But direct valable.

Loi 12: Coups francs

Coup franc direct ou indirect identiques au foot à 11, adversaire à 5 mètres minimum du ballon. Ballon arrêté au bon endroit, exécution dans les 4 secondes après le signal de l'arbitre.

Loi 13 : Dégagement du gardien

Remise en jeu à la main de la gardienne si le ballon est sorti en ligne de but.

La gardienne ne peut jouer qu'un seul ballon dans sa propre moitié de terrain, que ce soit par un dégagement à la main sur sortie de but ou en tant que joueuse de pied, y compris sur une passe adressée de la tête, du genou, ou de la poitrine sauf s'il a été touché par une joueur adverse. Passée la moitié du terrain, la gardienne devient une joueuse normale. L'équipe sera sanctionnée par un coup franc indirect à l'endroit où la gardienne a touché le ballon. Si la gardienne touche le ballon dans sa surface de réparation, le ballon sera alors placé sur la ligne de la surface à l'endroit le plus proche de l'infraction. Cette modification a pour but de pénaliser les comportements trop défensifs des joueuses qui font de nombreuses passes à leur gardien. Dans toutes les circonstances de jeu, la gardienne de but à 4 secondes pour jouer le ballon dans sa propre moitié de terrain. La gardienne ne peut pas marquer de but directement sur remise en jeu à la main, le ballon est remis en jeu en sortie de but pour l'adversaire.

Loi 14 : Remise en jeu

Sur toutes les remises en jeu, l'adversaire devra se situer à 5 mètres.

Loi 15: Hors-jeu

Les hors-jeu n'existent pas en Futsal.

Loi 16: Fautes

Pas de cumul des fautes à la Coupe Futsal Seniors F du District de l'Eure

Attention tacles et charges à l'épaule même réguliers sont INTERDITS à la Coupe Futsal Seniors F du District de l'Eure.

Seul la gardienne de but, dans sa propre surface de réparation, peut tacler le ballon sous réserve de ne pas commettre de faute par inadvertance, imprudence, excès de combativité, à l'appréciation de l'arbitre.

Loi 17: Exclusion Temporaire

Le : 01/07/2017 Page 6 sur 7

Les arbitres ont la possibilité d'exclure temporairement toute joueuse qui selon leur opinion se rendrait coupable de fautes intentionnelles d'anti jeu, de contestation des décisions, d'attitude d'énervement etc.

L'exclusion temporaire est de 2 minutes. Une joueuse exclue temporairement laisse son équipe en infériorité numérique durant ces 2 minutes. La joueuse exclue temporairement ne pourra revenir en jeu que lors d'un arrêt de jeu.

Une joueuse, qui prend une deuxième exclusion temporaire dans le même match, sera exclue définitivement du match ainsi que pour le match suivant.

Moins de 3 joueuses gardienne compris, arrêt définitif du match.

Loi 18: Exclusion

Une joueuse exclue pendant un match sera systématiquement suspendue pour le match suivant. Elle devra quitter le terrain, le banc de touche et les abords immédiats du terrain.

Loi 19: Avertissement - exclusion

Les avertissements ou exclusions pris pendant la Coupe Futsal Seniors F du District de l'Eure, ne sont pas cumulables avec les cartons pris au foot à 11 et réciproquement sauf faute grave.

Concernant les sanctions prononcées par les instances disciplinaires dans le cadre des compétitions Futsal, les dispositions de l'article 226 des RG de la FFF s'appliquent de plein droit, ainsi pour une joueuse ayant fait l'objet d'une suspension en Futsal, elle devra purger sa sanction dans l'équipe Futsal au sein de laquelle elle reprend la compétition, il conviendra donc de considérer le calendrier de cette dernière équipe. Elle ne pourra prendre part à aucune autre rencontre dès lors que sa sanction n'aura été intégralement purgée.

Le : 01/07/2017 Page 7 sur 7